

encore jamais été exposées.

**Article 15 :**

Les décisions du jury International constitué par le Comité National d'Organisation du Festival Kreol sont sans appel et ne font l'objet d'aucune correspondance.

**Article 16**

Tous les travaux présentés demeurent la propriété du Secrétariat du Festival Kreol des Seychelles. Le Secrétariat du Festival Kreol se réserve le droit d'utiliser les œuvres primées à des fins promotionnelles . Un catalogue des œuvres sera également publié.

**Article 17**

Tous les travaux doivent parvenir au Ministère des Collectivités Locales, des Sports et de la Culture au plus tard le 30 septembre de l'année en cours.

**Renseignement et adresse du concours**

Concours «Jeunes Artistes du Monde Créolophone»

**Ministère des Collectivités Locales, des Sports et de la Culture**

Bureau Coopération Internationale  
BP 731, Victoria, Mahé SEYCHELLES

Tel : 00 (248) 22 54 77 poste 2029

Fax : 00 (248) 22 49 69

Email : [mlgscicu@seychelles.net](mailto:mlgscicu@seychelles.net)

Production de Ministère des Collectivités Locales,  
des Sports et de la Culture, 2005

CONCOURS DE PEINTURE  
FORMULAIRE DE PARTICIPATION

NOM:.....

PRENOM:.....

AGE:..... SEXE:.....

ADRESSE:.....

.....

.....

TEL:.....

ECOLE:.....

.....

PAYS:.....

TITRE:.....

CATEGORIE:.....

SIGNATURE:.....

DATE:.....



CONCOURS DE PEINTURE



Le Festival Kreol est avant tout un espace de rencontres plurielles, de partage et de découverte.

Et dans ce mouvement, l'art joue un rôle fondamental.

Nous avons choisi de faire une place importante à la peinture, celle des jeunes créateurs, continuateurs de l'oeuvre de nos aînés et porteurs de demain.

Dans ce mosaïque kreol réuni dans le cadre de ce concours, la jeunesse et l'art contribueront à donner les mille couleurs de la diversité culturelle kreol.

L'art c'est l'acte, ici c'est de peindre, acte par lequel l'artiste tente de dire " le frémissement du monde beau et tragique à la fois" comme le chantait Aimé Césaire. C'est aussi l'affirmation toute à la fois d'une identité, d'une personnalité, d'une dignité ouverte aux autres .

C'est la modeste contribution que le "Concours Jeunes Artistes du Monde Créolophone" entend apporter au Festival Kreol des Seychelles.

#### **Article 1:**

Dans le cadre du Festival Kreol, qui se déroule chaque année aux Seychelles durant la dernière semaine d'octobre, est organisé un concours de peinture intitulé «Jeunes Artistes du Monde Créolophone».

#### **Article 2 :**

Toutes les œuvres qui parviendront dans le délai et qui seront conformes au présent règlement seront présentées lors d'une exposition au cours de laquelle les résultats du concours seront annoncés. Les Lauréats recevront un certificat.

#### **Article 3 :**

Ce concours est ouvert aux enfants, et aux jeunes de 4 à 21 ans originaires des îles, territoires et pays créolophones ou de tradition créole.

#### **Article 4 :**

Par extension, il s'adresse également.

(I) à des enfants et des jeunes issus de communautés créolophones vivant en dehors de leur territoire ou pays d'origine.

(ii) à des enfants et à des jeunes originaires de pays riverains de l'Océan Indien , sur invitation spécifique du Comité National du Festival Kreol.

#### **Article 5 :**

Une grande liberté est laissée dans le choix de la technique: collage, peinture à l'huile, acrylique, aquarelle, gouache, pastel, crayons de couleurs, feutres, encre.

#### **Article 6 :**

Le thème du concours est libre.

#### **Article 7 :**

Les travaux doivent être réalisés sur une surface ou support :  
- soit (taille maximale) format A2-420mm x 594mm  
- soit (taille minimale) format A4-210mm x 297mm

#### **Article 8 :**

Les renseignements suivants doivent être indiqués au dos de tout travail : PAYS-NOM-PRENOM-AGE-SEX-ADRESSE-TITRE-CATEGORIE- ECOLE

#### **Article 9 :**

Les peintures sont classées en 4 catégories:

- Catégorie A : de 4 à 7 ans
- Catégorie B : de 8 à 12 ans
- Catégorie C : de 13 à 17 ans
- Catégorie D : de 18 à 21 ans

#### **Article 10 :**

Le cumul des prix et récompenses est interdit.

Dans chaque catégorie, il sera désigné un premier prix et un deuxième prix.

Ces prix distinguent l'œuvre la mieux réussie, au regard de l'originalité, de la nouveauté, de la technique et de la sensibilité.

Le premier prix dans chaque catégorie est un coco de mer monté en trophée, une attestation de prix plus un support promotionnel des Seychelles (CD, DVD, livre ou autres).

Le deuxième prix dans chaque catégorie est une trophée en forme de Coco de mer, une attestation de prix plus un support promotionnel des Seychelles (CD, DVD, livre ou autres).

#### **Article 11**

1) Une école ne peut pas présenter plus de 20 peintures  
2) Un participant ne peut présenter qu'une seule œuvre.  
Dans le cas d'une participation individuelle isolée, article (4), celle-ci doit également consister en seule œuvre.

#### **Article 12 :**

Les frais d'expédition sont à la charge des participants.

#### **Article 13:**

Le Festival Kreol ne peut être tenu responsable des dommages occasionnés aux peintures pendant leur expédition ou leur séjour.

Tous les soins seront apportés, aux Seychelles, à l'entretien et à la bonne présentation des œuvres.

#### **Article 14:**

Seules peuvent concourir les œuvres originales individuelle, réalisées durant l'année en cours et qui n'ont